



Le Taillan Médoc, le 10 novembre 2021

Cher(ère) collègue titulaire et non titulaire,

L'UNSA ITRF-Bi-O vient à votre rencontre dans votre département,

- **Mardi 14 décembre 2021 au Lycée Pape Clément - PESSAC**
- **Jeudi 16 décembre 2021 au Lycée Borda - DAX**
- **Mardi 11 janvier 2022 au Lycée Albert Camus - MOURENX**
- **Jeudi 13 janvier 2022 au Lycée Bernard Palissy – AGEN**
- **Mardi 18 janvier 2022 au Lycée Bertrand de Born - PERIGUEUX**

Vous pourrez ainsi choisir une des cinq réunions.

**Nous échangerons sur la revalorisation du RIFSEEP, l'aide aux dossiers de promotion, les promotions 2021, la mobilité 2021...**

Vous trouverez ci dessous la convocation/demande d'autorisation d'absence pour participer à ces réunions à déposer un mois à l'avance comme le prévoit la réglementation. Cette journée est comptée comme travail effectif dans votre emploi du temps. **Vous n'avez donc pas à la récupérer.**

Déposez-là dès réception de ce courrier. S'il devait y avoir le moindre incident, prévenez-moi, je vous enverrai une autre convocation.

Nous vous y attendons nombreux pour échanger. Pensez aussi au covoiturage avec les collègues. Le repas pourra être pris sur place.

**Afin d'organiser la réunion dans les meilleures conditions, dans le respect des gestes barrière, je vous demande de bien vouloir m'informer au plus tôt de votre présence, par email ou par téléphone pour prévenir l'établissement pour l'accueil et la restauration.**

Portable : 06 64 97 97 24 Courriel : [bordeaux@unsa-itrfbio.org](mailto:bordeaux@unsa-itrfbio.org)

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Bien cordialement,

Léatitia FUERTES, Secrétaire académique

Sites internet : <http://www.unsa-itrf-bio.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/ITRFUNSA>



Le Taillan Médoc, le 10 novembre 2021

**CONVOCATION**

Monsieur, Madame \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Cher (Chère) Collègue,

Tu es invité (e) à participer au stage de formation syndicale qui aura lieu de 9 H à 16 H

- Le Mardi 14 décembre 2021 au Lycée Pape Clément, 1 Rue Léo Lagrange à PESSAC**
- Le Jeudi 16 décembre 2021 au Lycée Borda, 7 Avenue Paul Doumer à DAX**
- Le Mardi 11 janvier 2022 au Lycée Albert Camus, Avenue Pierre Angot à MOURENX**
- Le Jeudi 13 janvier 2022 au Lycée Bernard Palissy, 164 Boulevard de la Liberté à AGEN**
- Le Mardi 18 janvier 2022 au Lycée Bertrand de Born, 1 Rue Charles Mangold à PERIGUEUX**

Ce stage est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherche, de Formation et de Documentation de l'UNSA Education.

Sur présentation à ton chef d'établissement ou ton chef de service de cette convocation accompagnée d'une demande de congé pour formation syndicale, un congé à ce titre peut être attribué dans le cadre de l'article 34 (7°) de la loi 82-997 du 23 novembre 1982.

Comptant sur ta présence,

La Secrétaire académique  
**Léatitia FUERTES**

**DEMANDE POUR CONGE DE FORMATION SYNDICALE**

**Nom** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

**Grade et Fonction (1)** \_\_\_\_\_

**Etablissement ou Service (2)** \_\_\_\_\_

- à Monsieur le Proviseur (3)
- à Monsieur le Principal (3)
- à Monsieur le chef de service (3)

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7°) de la loi 84 - 16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991 pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'état, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé, le ..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera .....

Il est organisé par le Centre d' Histoire Sociale, de Recherche, de Formation et de Documentation de l'UNSA Education, Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu à l'article 1er du Décret 84 - 474 du 15 juin 1984 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'Etat et de la décentralisation du 29 décembre 1999 (J.O. du 6 janvier 2000).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

(1) Précisez le grade et la fonction occupée  
 (2) Adresse précise de l'établissement et / ou du service  
 (3) Utiliser la voie hiérarchique